



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 308 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la circonscription de Gatineau

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE après plusieurs années de travail en vue d'améliorer la qualité du réseau des garderies privées subventionnées du Québec et de ses nombreux travailleurs, la ministre de la Famille souhaite maintenant couper 15 millions de dollars à ce réseau, ce qui représente 28 000\$ pour une garderie de 80 enfants;

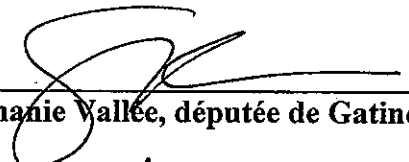
ATTENDU QUE les coupures placeront de nombreux services de garde privés subventionnés dans une situation financière précaire et qu'elles seront précurseur de graves crises organisationnelles ainsi que de possibles fermetures de services;

ATTENDU QUE ces coupures financières toucheront directement la qualité et la quantité des services offerts aux enfants;

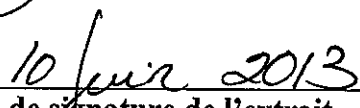
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons au gouvernement du Parti québécois de renoncer aux coupures improvisées au budget des services de garde privés subventionnés annoncées par la ministre de la Famille, et qu'il procède à la consultation des services existants, sur la façon de rentabiliser le réseau et sur l'amélioration continue de la qualité de l'offre de services, et qu'il procède à une consultation publique sur la maternelle à quatre ans.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Stéphanie Vallée, députée de Gatineau



Date de signature de l'extrait